



22 mai 2018

(18-3008)

Page: 1/4

**Conseil du commerce des marchandises
Comité des sauvegardes**

Original: anglais

**NOTIFICATION IMMÉDIATE AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES,
AU TITRE DE L'ARTICLE 12:5 DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES,
DE LA SUSPENSION PROJÉTÉE DE CONCESSIONS ET D'AUTRES
OBLIGATIONS VISÉE AU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 8 DE
L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES**

TURQUIE

La communication ci-après, datée du 21 mai 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Turquie.

En application de l'article 12:5 de l'Accord sur les sauvegardes et conformément au mode de présentation convenu pour les notifications (G/SG/1, 1^{er} juillet 1996), le gouvernement turc présente au Conseil du commerce des marchandises la notification immédiate de la suspension projetée de concessions et d'autres obligations visée au paragraphe 2 de l'article 8.

1. Indiquer quel Membre projette une suspension de concessions et d'autres obligations visée à l'article 8:2

Turquie.

2. Indiquer la mesure, le produit visé par la mesure, le document de l'OMC notifiant la mesure de sauvegarde, et le Membre imposant la mesure à l'égard duquel le Membre projette une suspension de concessions et d'autres obligations visée à l'article 8:2

Mesures appliquées par les États-Unis concernant les importations de produits en acier et en aluminium depuis le 23 mars 2018.

En réponse à la demande de consultations présentée par la Turquie (document G/SG/183 daté du 20 avril 2018) concernant les mesures susmentionnées, les États-Unis ont déclaré que "[c]es mesures ne sont pas des mesures de sauvegarde et, par conséquent, il n'y a rien qui permette de mener des consultations au titre de l'Accord sur les sauvegardes en ce qui concerne ces mesures". Or, la Turquie considère qu'il s'agit de mesures de sauvegarde qui ne sont pas conformes aux dispositions de l'Accord sur les sauvegardes.

3. Décrire la suspension projetée de concessions et d'autres obligations visée à l'article 8:2 et indiquer la date projetée à partir de laquelle elle prendra effet

La suspension projetée de l'application au commerce des États-Unis de concessions et d'autres obligations substantiellement équivalentes résultant du GATT de 1994 prend la forme d'une majoration des droits applicables à certains produits originaires des États-Unis (comme indiqué dans l'annexe I et selon le calcul figurant à l'annexe II). La Turquie se réserve le droit de suspendre des concessions ou d'autres obligations substantiellement équivalentes sur la base du reste des mesures des États-Unis.

Sans préjudice de l'exercice effectif de son droit de suspendre des concessions ou d'autres obligations substantiellement équivalentes visé à l'article 8:2, le gouvernement turc se réserve le

droit d'appliquer la suspension projetée à compter du 21 juin 2018 et de procéder à des ajustements concernant les produits et les taux de droits.

ANNEXE I

Dans la présente annexe, les produits visés sont identifiés par les codes du SH.

	CODES SH	DÉSIGNATION DES PRODUITS	DROIT ADDITIONNEL
1	0802	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués	5%
2	1006	Riz	20%
3	210690	Préparations alimentaires, n.d.a.	10%
4	2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol.; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	40%
5	2401	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac	25%
6	2701	Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	10%
7	270400	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	10%
8	271311	Coke de pétrole, non calciné	5%
9	3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	30%
10	390410	Poly(chlorure de vinyle), sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances	32%
11	390810	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires	10%
12	3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914 n.d.a.	30%
13	4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires	15%
14	4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)	10%
15	4804	Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits	10%
16	4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n° 4803, 4809 ou 4810.	25%
17	550210	Câbles de filaments artificiels d'acétate de cellulose	30%
18	730890	Constructions et parties de constructions en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'exception des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, piliers et matériel similaire d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étaisage)	30%
19	841370	Pompes centrifuges	10%
20	847989	Machines et appareils mécaniques n.d.a.	10%
21	8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes y compris les voitures du type "break" et les voitures de course	35%
22	902219	Appareils à rayons X (pour des usages autre que médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)	5%

ANNEXE II

Les concessions ou autres obligations substantiellement équivalentes résultant du GATT de 1994 ont été calculées de la manière suivante:

1. Les effets sur les échanges commerciaux découlant de l'application des mesures des États-Unis aux exportations turques de produits en acier et en aluminium ont été calculés comme suit (sur la base de la valeur des exportations en 2017; en milliers de dollars EU):

Produits visés	2017		
	Exportations turques vers les États-Unis	Majoration du droit appliquée par les États-Unis	Droit perçu
Produits en acier	1 042 541	25%	260 635
Produits en aluminium	59 175	10%	5 918
Total	1 101 716		266 553

2. Les effets sur les échanges commerciaux découlant de l'application de concessions substantiellement équivalentes aux importations turques de produits originaires des États-Unis ont été calculés comme suit (sur la base de la valeur des importations en 2017; en milliers de dollars EU):

	CODES SH	DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations turques de produits originaires des États-Unis	Droit additionnel	Droit perçu
1	0802	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués	157 381	5%	7 869
2	1006	Riz	36 307	20%	7 261
3	210690	Préparations alimentaires, n.d.a.	32 569	10%	3 257
4	2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol.; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	20 959	40%	8 384
5	2401	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac	52 271	25%	13 068
6	2701	Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	325 571	10%	32 557
7	270400	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	70 717	10%	7 072
8	271311	Coke de pétrole, non calciné	291 612	5%	14 581
9	3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	32 510	30%	9 753
10	390410	Poly(chlorure de vinyle), sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances	103 887	32%	33 244
11	390810	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires	34 591	10%	3 459
12	3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914 n.d.a.	32 650	30%	9 795
13	4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires	90 634	15%	13 595

	CODES SH	DÉSIGNATION DES PRODUITS	Importations turques de produits originaires des États-Unis	Droit additionnel	Droit perçu
14	4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)	41 714	10%	4 171
15	4804	Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits	106 711	10%	10 671
16	4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n° 4803, 4809 ou 4810.	31 456	25%	7 864
17	550210	Câbles de filaments artificiels d'acétate de cellulose	48 353	30%	14 506
18	730890	Constructions et parties de constructions en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'exception des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, piliers et matériel similaire d'échafaudage, de coffrage, d'étaçonnement ou d'étayage)	90 031	30%	27 009
19	841370	Pompes centrifuges	31 826	10%	3 183
20	847989	Machines et appareils mécaniques n.d.a.	29 906	10%	2 991
21	8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes y compris les voitures du type "break" et les voitures de course	86 976	35%	30 442
22	902219	Appareils à rayons X (pour des usages autre que médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)	36 112	5%	1 806
Total			1 784 743		266 536